

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_67

OBJET :

FINANCES

**VOTE DU COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2023 DU BUDGET
GENERAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juin 2024.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Béranger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pierre BARNET Michel CELLIER Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Béranger CENTI	Véronique MOUILLER Jean-Luc REYNARD Isabelle BERTHELOT Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240611-DCM_2024_67-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Affichage : 11/06/2024

FINANCES

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
DU BUDGET GENERAL**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Vu la délibération du 13 avril 2022 portant sur l'adoption du référentiel M57

Vu la délibération du 26 octobre 2022 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour le budget général et le budget du Centre de Santé Municipal.

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 du budget général et du budget annexe du Centre de Santé Municipal.

Vu la délibération n° DCM_2024_66 du 10 juin 2024, désignant Mme Véronique MOUILLER, 1^{ère} adjointe, pour présider la séance durant le vote des comptes financiers uniques de 2023,

Considérant que Jean-Luc CHERVIN, maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Véronique MOUILLER, pour le vote du compte financier unique du budget général,

Considérant que le conseil municipal va délibérer pour la 1^{ère} fois sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Véronique Mouiller, adjointe, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par Jean-Luc CHERVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) adopte *par 26 voix pour et 6 abstentions* le compte financier unique 2023 du budget général, lequel peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

SYNTHESE DU BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		447 971.51	683 586.33		683 586.33	447 971.51
Opérations de l'exercice	11 117 043.70	13 138 191.96	6 459 367.21	5 532 773.13	17 576 410.91	18 670 965.09
TOTAUX	11 117 043.70	13 586 163.47	7 142 953.54	5 532 773.13	18 259 997.24	19 118 936.60
Résultats de clôture		2 469 119.77	1 610 180.41		1 610 180.41	2 469 119.77
Engagements non soldés			1 381 644.32	1 606 500.00	1 381 644.32	1 606 500.00
TOTAUX CUMULES		2 469 119.77	2 991 824.73	1 606 500.00	2 991 824.73	4 075 619.77
RESULTATS DEFINITIFS		2 469 119.77	1 385 324.73			1 083 795.04

2° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° arrête le résultat clôture à hauteur de 1 083 795.04€.

Riorges, le 11 juin 2024

La secrétaire de séance,
Brigitte MACAUDIERE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN